

# École maternelle de Sevrey

33 rue Louis Verchère – 71100 Sevrey – Tél. : 03 85 92 94 28

Année 2021-2022

## Note de rentrée

*Cette note contient des informations importantes qu'il convient de lire attentivement.*

HORAIRES : le matin ( Lundi mardi jeudi vendredi ) : **08h45-11h45** le matin et **13h30-16h30** l'après-midi

**Les portes de l'école sont ouvertes 10 mn avant la classe : soit 8h35 et 13H20.**

**Afin de respecter le bon déroulement de la sieste il est impératif de bien respecter les horaires et d'amener vos enfants à l'école à 13h20.**

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS : Elle n'est plus à remplir , mais à vérifier et à modifier si des changements sont intervenus . **Faire les modifications en rouge .**

**Bien remplir la fiche d'autorisations recto-verso .**

ABSENCES : **La fréquentation scolaire en maternelle est obligatoire, elle doit être régulière. Nous vous demandons de signaler toute absence de votre enfant :**

**1) Prévenir** de préférence avant 8h45 ou 13h30 (Tél. : 03 85 92 94 28)

**2) Justifier par écrit** le motif de l'absence, au retour de l'enfant. (Mots prévus à cet effet en fin de cahier de liaison)

ASSURANCE SCOLAIRE : L'assurance ne constitue pas une obligation pour les activités obligatoires se déroulant durant le temps scolaire, mais elle est cependant vivement conseillée.

En revanche elle est indispensable pour les activités facultatives. Cette assurance doit couvrir à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (**assurance individuelle accident**). Les attestations d'assurance sont à retourner à l'école le plus rapidement possible.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE :

**L'accueil du matin se fait par l'entrée principale, les parents des petits sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'au vestiaire, muni d'un masque et après s'être désinfecté les mains (l'accès aux toilettes leur est interdit) seulement durant le mois de septembre. L'accueil de l'après-midi se fait également par cette entrée. Les sorties se font également par l'entrée principale.**

CANTINE : Les élèves qui sont inscrits à la cantine doivent signaler toute modification de planning.

**Attention les inscriptions se font en Mairie.**

GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE : Elle est assurée par les ATSEM. Les inscriptions se font auprès de la Mairie.

Le matin elle est ouverte à partir de 7h00 . Le soir elle est assurée jusqu'à 18H15.

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS: Les enseignants et la directrice sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école pour signaler tout problème. Cependant, afin de ne pas perturber l'organisation du service et pour assurer la qualité des échanges, les parents seront, autant que possible, reçus sur rendez-vous.

**Le bureau de la direction est à l'école élémentaire .La directrice aura un jour de décharge de classe le mardi et pourra vous recevoir de préférence ce jour là.**

RÈGLEMENT SCOLAIRE :

Le règlement de l'année scolaire de l'année précédente est toujours en vigueur jusqu'au prochain conseil d'école . Il est consultable à l'école ou sur le site de l'école :<http://ele-sevrey-verne-71.ec.ac-dijon.fr/>

CONSEILS PRATIQUES:

**Apporter une boîte de mouchoirs qui restera en classe.**

**Penser à marquer les vêtements et chaussons de vos enfants à leur nom.**

CALENDRIER SCOLAIRE

Fiche jointe à conserver , peut être consulté sur le site de l'école .